

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Acides inorganiques en petit emballage

Code Eural	06 01 06*
Code déchet	301033

DESCRIPTION

Divers acides inorganiques tels qu'acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide nitrique, etc. et mélanges de ces acides en conditionnements (≤ 5 L)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- pH < 7
- Point d'éclair > 61 °C
- Liquide
- Sédiment < 1 %
- Non toxiques conformément aux dispositions de l'A.R. du 09.02.76

Conditions générales :

- La composition de ce flux de déchets est clairement mentionnée sur l'emballage
- Pas de produits de laboratoires, pharmacies, hôpitaux ou écoles
- Les acides doivent pouvoir être retraités de manière physico-chimique
- Pas d'objets étrangers (tels que chiffons, bois, plastique, pierres, boulons, ...)
- Pas de polluants organiques
- Attention : le transport d'un mélange d'acide chlorhydrique et d'acide nitrique (=eau régale) n'est pas autorisé
- Pas d'acide chromique (VI)
- Pas de HF (acide fluorhydrique)
- Pas de produits fortement réactifs
- Pas de liquide libre dans les fûts à couvercle

Conditions d'emballage :

- Les déchets sont emballés dans des bouteilles bien fermées (emballage intérieur) de 5 litres maximum.
- Ces bouteilles sont à leur tour emballées dans des fûts en plastique à couvercle en bon état, approuvés UN (emballage extérieur) de 60, 120 ou 200 litres, remplis de matériaux d'absorption.
- Les bouteilles sont fixées avec la fermeture en haut à l'aide des matériaux de remplissage appropriés, de sorte qu'elles ne peuvent pas se casser dans des conditions de transport normales.